

# L'AGRICULTURE, UNE NATURE POUR LA VILLE ?

Pierre Donadieu, André Fleury

Dans la plupart des villes du monde, la question des rapports entre la cité et l'agriculture a une réponse simple : la croissance urbaine ne se fait, en général, qu'aux dépens des espaces agricoles. Tous les acteurs de cette transformation y ont intérêt : les propriétaires du sol qui bénéficient de la plus-value foncière, les exploitants agricoles qui, de nos jours, obtiennent des dédommagements financiers convenables, et surtout les pouvoirs publics qui permettent ainsi la production de l'espace bâti avec les infrastructures nécessaires.

En dépit du consensus des acteurs de cette évolution, ce type de politique présente des revers sociaux et éco-

nomiques dont la gravité dépend de la capacité des pouvoirs publics à réguler la croissance du tissu urbain par des politiques « vertes ». Qu'il s'agisse de ceintures, de plans, de cœurs, de réseaux, de trames, de coulées ou d'espaces verts, ces politiques, mises en œuvre dans la plupart des villes occidentalisées du monde, ne sont pas nécessairement inspirées par de nouveaux modèles urbains. Elles manifestent surtout la volonté des urbanistes et des gestionnaires de réguler et d'atténuer les nuisances urbaines<sup>1</sup>, en offrant simultanément des espaces récréatifs de proximité. La protection des espaces agricoles est apparue récemment autour de la capitale

française comme un moyen supplémentaire de cet urbanisme vert<sup>2</sup>, après d'autres villes en France<sup>3</sup>, en Europe et en Amérique du Nord.

## La fragilité de l'espace agricole

Les raisons connues de la fragilité de l'agriculture en ville ne sont pas seulement économiques (faible rémunération du capital foncier), mais aussi culturelles ; la mise en valeur d'une parcelle par la culture ou par l'élevage apparaît rarement prioritaire par rapport à d'autres destinations. Il n'est pas rare de voir des terres classées agricoles se transformer autour des villes en golfs, en réserves de chasse, en aires de sta-



Maraîchers dans la boucle de la Seine à Chanteloup-les-Vignes.

1. Notamment celles engendrées par la compaction du tissu urbain et de fortes densités démographiques.

2. Donadieu P., « L'espace agricole et les limites de la ville », *C. R. Académie d'Agriculture*, 1996, 82, n° 4, pp. 124-33.

3. En témoigne par exemple le colloque AGRIVILLE, réuni à Grenoble en 1989, à l'initiative de l'ADAYG, « Association pour le Développement Agricole de l'Y Grenoblois ».



Le Potager du Roi à Versailles.

tionnement de caravanes ou en jardins familiaux, voire en friches. Cette instabilité serait bénigne si elle s'accompagnait d'évolutions réversibles, mais celles-ci sont rares et difficiles : le territoire concerné est engagé dans une urbanisation sans retour.

Les attitudes des citadins signifient assez clairement que l'espace agricole reste plutôt étranger à la ville, ayant d'abord le sens d'un lieu de production agro-industrielle. Il peut aussi devenir un espace familier s'il est cultivé comme verger, vigne ou prairie, ou en devenant une source locale d'approvisionnement en produits frais, légumes ou lait par exemple. Mais la réalité des produits achetés dans les grandes surfaces commerciales est autre : leur origine est de moins en moins repérée. Elle ne provient plus guère de l'agriculture de banlieue ; on reconnaît quelquefois certains lieux de production de province ou d'outre-mer. Mais la pomme du Chili ne fait pas rêver ; achetée pour son prix ou ses caractéristiques objectives de qualité, elle n'est qu'un produit banal des grandes filières d'approvisionnement mondial.

## Des rapports de fait entre l'agriculture et la ville

Si les cultures maraîchères de plein champ ou de serre sont parfois associées à des banlieues socialement difficiles, des paysages de vergers en crise latente, héritiers des anciennes vignes, sont aujourd'hui revendiqués, dans l'ouest de Paris, par les nouveaux habitants de villas de standing. De récentes enquêtes<sup>4</sup> ont montré que le spectacle des espaces agricoles péri-urbains n'est pas considéré en général comme un paysage attractif et que les usages de loisirs y sont marginaux. En d'autres termes, ils ont plutôt les propriétés d'un non lieu<sup>5</sup> urbain. Privées, les parcelles demeurent dissuasives ; méconnues, elles laissent indifférent. L'expulsion de l'agriculture reste un préalable nécessaire à l'urbanisation ; seules les zones d'urbanisation prioritaire (ZUP) supportent les champs comme voisinage imposé. Vide urbain sans qualités sensibles reconnues, l'espace agricole est offert à toutes les convoitises, immobilières ou autres, à moins que des qualités intrinsèques, historiques, symboliques ou esthétiques ne lui confèrent une identité urbaine,

garantie d'une relative pérennité. C'est le cas de la vigne de Montmartre à Paris et du Potager du Roi à Versailles : la première depuis 60 ans, le second depuis 300 ans.

## Quelles natures dans la ville ?

La nature en ville peut-elle être agricole ? Au XXI<sup>e</sup> siècle, les politiques de la ville ne pourront éluder cette question, ou se contenter d'y répondre par le terme désuet d'espace vert. Si on admet, avec Augustin Berque<sup>6</sup>, que la nature est à la fois ce qui ne dépend pas uniquement de l'homme, et ce qui contribue à son identité d'être humain, il est possible d'interpréter cette notion comme régulatrice autant qu'organisatrice des formes et des fonctions urbaines.

Aujourd'hui, les idées de nature prennent des formes très variables, mais se rattachent, sur le fond, à la théorie des trois natures reprise par John Dixon Hunt.<sup>7</sup> Sous l'influence de nouvelles connaissances scientifiques, des médias et de l'opinion publique, on assiste en France, depuis une quinzaine d'années, au retour de l'intérêt pour la vie sauvage dans les parcs publics. Pour produire de nouvelles formes d'espaces verts, plus rustiques et moins consommateurs de pesticides et d'énergie, les gestionnaires ont inventé la gestion différenciée. Dans ces espaces d'un nouveau type, parfois qualifiés d'écologiques, les jardiniers reconnaissent l'intérêt botanique et ornemental des anciennes « mauvaises herbes », valorisent la flore indigène<sup>8</sup> et élèvent des coccinelles qui luttent biologiquement, naturellement, contre les pucerons parasites.

4. Rapport d'étapes du projet « L'agriculture, une nature pour la ville », in *La ville, la densité, la nature*, programme Écologie urbaine, octobre 1995.

5. Augé M., *Non lieux*. Paris, Seuil, 1995.

6. Berque A., *Être humains sur la terre*. Paris : Gallimard, 1996.

7. Hunt J. D., *L'art du jardin et son histoire*. Paris, O. Jacob, 1996. L'auteur réactualise les notions baroques de nature première sauvage (*wilderness*), de nature seconde cultivée et de troisième nature, celle élaborée par l'art des jardins compris comme « la forme la plus sophistiquée de l'art du paysage »

8. Voir par exemple le « Code vert », diffusé à Rennes par l'AUDIAR, Rennes, 1995.

Parallèlement à cet engouement probablement durable pour la nature spontanée<sup>9</sup>, l'histoire locale, agricole autant qu'artisanale et industrielle, suscite des pratiques collectives autour de la mémoire accordée aux traces. La quête du souvenir mobilise, rassemble et instaure l'idée et la réalité tangible du patrimoine culturel dans les expositions, les livrets-guides, les fêtes commémoratives et les écomusées. Celui de la Courneuve, au nord de Paris, célèbre les mânes des maraîchers remplacés par le parc public du même nom.

## L'agriculture urbaine dans le monde

L'agriculture a toujours fait partie de l'histoire des villes. Ce qui varie, c'est plutôt la manière pour les différents acteurs que sont les habitants, les gestionnaires et l'État, de lui assigner un rôle.

### Au Sud, d'abord nourrir les villes

Il n'y a pas de ville, même de bidonvilles misérables, sans approvisionnement alimentaire. Autour de toutes les grandes villes tropicales, il s'organise de manière très diverse. Tout d'abord, les relations familiales, liant les migrants au village d'origine, incluent des transferts alimentaires. Ensuite, des filières se mettent en place pour la demande solvable; des produits peu périssables (tubercules, céréales) circulent par camion; des zones maraîchères s'organisent par maîtrise des ressources en eau et valorisation des déchets organiques urbains. Des fermes laitières se développent en périphérie et la viande provient de troupeaux migrants abattus localement. Mais la forme la plus originale est l'agriculture familiale interstitielle, omniprésente dans un tissu urbain lâche; ses produits sont auto-consommés ou font l'objet d'un micro-commerce de détail. Dans un contexte d'appauvrissement lent des sociétés urbaines, ce revenu complémentaire permet aux catégories sociales les plus pauvres de survivre.

Ces types d'agriculture, des plus intensifs aux plus traditionnels, gèrent de fait les structures vertes de la ville, quand celles-ci ont été prévues par les schémas directeurs urbains. Toutefois ce rôle apparaît comme mineur, tant les impératifs sociaux ou économiques s'imposent dans ces agglomérations en croissance permanente. Cependant, les espaces qu'ils occupent pourraient devenir plus tard les espaces verts intra-urbains, tout en contribuant à l'assainissement de la ville.

### Mexico, un exemple de développement spontané

Dans la capitale mexicaine, le processus d'urbanisation continue reste ininterrompu<sup>10</sup>. Après une expansion du centre vers la périphérie, la ville s'est fragmentée. Le centre a perdu son poids démographique et économique; des unités urbaines secondaires se sont développées et les constructions se sont diluées dans l'espace rural intersti-

tiel. L'agriculture en soi n'a aucun rôle d'organisation spatiale et les producteurs se différencient surtout par la gestion de leur propriété.

Dans un premier temps, la valorisation foncière est sporadique: les vendeurs sont des propriétaires qui ont perdu l'usage agricole de leur terre. L'urbanisation s'affirme avec l'extension des voies de communication, justifiées par les besoins de ce premier habitat. On voit alors apparaître les problèmes de voisinage avec la ville en termes de nuisances agricoles et le déplacement vers la zone rurale des agriculteurs. Les dernières formes d'agriculture sont, d'une part, les systèmes irrigués, les producteurs voulant valoriser leur investissement, d'autre part, l'élevage hors-sol, grâce au fourrage acheté. L'extinction de l'agriculture vient avec la décision officielle d'urbanisation.

Ainsi, à l'absence de projet de ceinture verte, répond l'étalement continu de la ville et l'expulsion de fait de l'agriculture. La métropole actuelle paraît particulièrement compacte; les seuls grands espaces ouverts seront bientôt l'aéroport et la lagune, lieu d'épandage des eaux usées.

### Genève, Ottawa, Lausanne

La ville de Genève en Suisse, en forte croissance, exerce une pression importante sur le territoire agricole périphérique; mais ce dernier fait l'objet d'une protection absolue, car l'État a créé les conditions de la sécurité alimentaire du pays. Il est même interdit de réaffecter le bâti agricole à un autre usage, quel qu'il soit! Agriculture et ville évoluent ainsi indépendamment, malgré une contestation de fait, à travers quelques usages urbains (promenades, regards pointilleux d'écologistes, etc.).

Par contre, d'autres villes confient à leur agriculture une mission très explicite, et possèdent les moyens juridiques de la piloter. Ottawa, capitale fédérale du Canada, a retenu le projet d'urbanisme que J. Greber a proposé, il y a une cinquantaine d'années, avec le renvoi volontaire de la croissance de la ville à l'extérieur d'une ceinture verte de vingt mille hectares. L'État assigne à cette dernière de témoigner de son attachement à la défense de l'environnement global, de faire reconnaître que l'agriculture et la forêt appartiennent au passé et au futur de la confédération et d'illustrer les paysages ruraux canadiens. L'espace agricole se répartit entre 85 agriculteurs (5 000 ha), avec des systèmes variés, de la grande culture à la vente directe de volailles ou légumes, un musée de l'agriculture et la recherche agronomique. À la manière rigoureuse de Genève, la protection de l'espace agricole est absolue. Les activités à l'intérieur de cette ceinture sont extrêmement définies, non seulement en termes d'urbanisme, mais aussi selon leur sens vis-à-vis du projet global.

9. La Ville de Paris a édité un étonnant guide de la nature à Paris.

10. Banzo M., «Agriculteurs et changement d'usage du sol dans la frange péri-urbaine de Mexico», 1995. in *L'agriculture dans l'espace péri-urbain; des anciennes aux nouvelles fonctions*. Rambouillet, 1995.

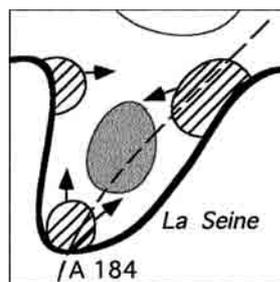
Coincée entre la montagne rurale et le lac Léman, la ville de Lausanne a hérité du XVII<sup>e</sup> siècle la propriété d'une partie de ses alentours agricoles et forestiers. Elle a résolu de les incorporer au tissu urbain, non sous une forme construite, mais en les mettant au service d'un grand projet culturel. En termes de patrimoine et de paysage, on observe un vaste vignoble d'appellation, réaménagé en splendides terrasses étagées face au lac Léman, qui délimite la ville vers le nord. Une ferme d'élevage laitier moderne se pare, d'une manière presque muséographique, des images helvétiques traditionnelles (vaches ornées à l'ancienne, propreté méticuleuse de l'étable). En terme de projet pédagogique, la ville a, dans certaines de ses fermes, procédé à des aménagements qui rendent visible le système technique, qu'un animateur spécialisé traduit pour des jeunes, dans le cadre d'activités périscolaires. Il ne s'agit pas de montrer l'agriculture sous un angle pittoresque, mais bien dans sa fonction sociale de production : les poulets sont élevés dans un poulailler moderne, et finiront leur vie dans un abattoir pour y devenir aliment.

## De nouveaux modèles : Montréal et la Randstad Holland

Ces agglomérations ont connu un développement classique d'étalement, mais elles ont réformé leur planification urbaine avant d'avoir consommé totalement leur espace agricole et forestier. Dans tous les cas, cela n'est apparu possible que par un fort contrôle de la puissance publique.

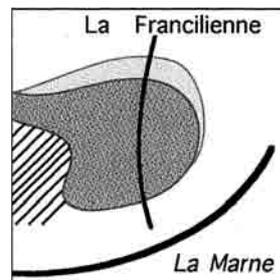
La communauté urbaine de Montréal occupe une grande île, entre le fleuve Saint-Laurent et la rivière des Mille-Iles. Elle a su saisir juste à temps les derniers territoires libres, le long de cette rivière, grâce à la loi provinciale sur la protection du territoire agricole, pour concevoir sur environ 1000 ha un réseau de neuf Parcs de nature. Deux d'entre eux présentent une forte originalité : le parc du Cap Saint-Jacques et le parc agricole (encore en projet). Le premier<sup>11</sup> est axé sur un message strictement écologique, où les activités récréatives sont clairement limitées par un respect absolu de l'environnement : le visiteur doit respecter intégralement la vie naturelle du lieu. Mais il comprend aussi une ferme éducative, où sont appliqués les principes de l'agriculture biodynamique, moins comme principe d'agriculture durable, qu'en raison de ses vertus thérapeutiques pour la réinsertion de jeunes délinquants. Le second<sup>12</sup> sera fondé sur le concept d'écologie humaine, développé par l'écologiste québécois Pierre Dansereau. Il inclut deux exploitations agricoles en vraie grandeur et économiquement autonomes, l'une maraîchère et l'autre d'élevage bovin allaitant. Le message du parc est double : à la ville, il rappelle que la mission première de l'agriculture est de nourrir les hommes ; à l'agriculture, qu'elle doit rester durable.

Aux Pays-Bas, la Randstad Holland résulte d'un processus de conurbation en demi-cercle face à la mer du

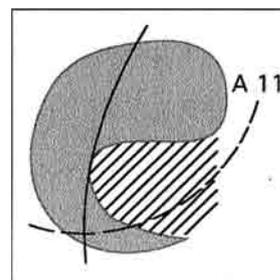


Les trois sites d'étude

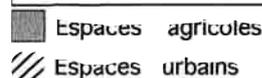
a) La Boucle horticole de Chanteloup-les-Vignes, 300 hectares.  
L'espace de conflits : l'espace agricole en régression, enjeu du processus d'urbanisation en cours ou prévue. Conflits sociaux et politiques (A 184).



b) La Plaine céréalière de l'Aulnay, 1 500 hectares.  
Le statu quo ville-agriculture : l'espace agricole est protégé par les documents d'urbanisme. Stabilité à terme.



c) Le Bocage d'Avrillé, 800 hectares.  
et fragilité : l'espace agricole est en partie protégé par les documents d'urbanisme. Projet de paysage à l'étude (parc de bocage). Conflits sociaux (A 11).



Nord, dont le centre réunit, de fait, les espaces extérieurs de chacune des villes. Les pouvoirs publics ont décidé la protection absolue de ce cœur vert, politique que permet la tradition technocratique néerlandaise, née de la lutte contre la mer. Il n'y a pas d'intervention sur la partie agricole, exploitée en grande culture, en élevage ou en culture florale, sauf d'ordre réglementaire afin d'y maintenir l'usage agricole absolu et d'y favoriser la promenade citadine. Il s'agit clairement d'un projet urbain : constituer un parc agricole géré par une agriculture moderne et évolutive et maintenir un paysage traditionnel, fréquentable pour des usages récréatifs et sportifs.

De ces rapides évocations, on peut déduire, plus généralement, la pertinence de l'association de l'agriculture à un projet urbain de gestion finalisée d'espace. Une forte intervention publique apparaît partout indispensable pour que les espaces ouverts agricoles se maintiennent durablement. Mais ce projet ne peut ignorer le comportement des citoyens en présence des espaces agricoles.

11. Domaine Trois-Pierres, ferme écologique du Cap Saint-Jacques ; elle est installée dans le Parc de Cap Saint-Jacques, Communauté urbaine de Montréal, par entente du 14/12/1995.

12. Le parc régional agricole, Communauté urbaine de Montréal, 1994.

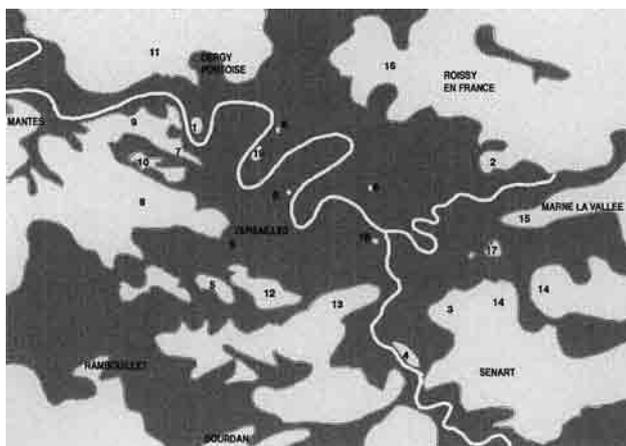
## Pour les citadins : une nature par défaut

Dans trois sites péri-urbains différents : la vallée de la Seine dans les Yvelines (Chanteloup, Orgeval), la plaine céréalière de l'Aulnay en Seine-et-Marne et le bocage d'Avrillé, aux portes d'Angers dans le Maine-et-Loire, les relations des habitants avec les espaces agricoles offrent d'indiscutables points communs, mais aussi des différences appréciables liées aux contextes urbains. Dans la vallée de la Seine, au nord et au sud de Poissy, le maraîchage et les vergers disparaissent lentement dans le cadre d'une urbanisation contenue, annoncée par les pouvoirs publics. Aux portes de Paris, à l'est, par contre, la progression des fronts urbains est stoppée par les documents d'urbanisme dans la plaine de l'Aulnay. Enfin, à Avrillé, bien que protégé par le schéma directeur de la ville d'Angers, le bocage agricole apparaît très fragilisé par le passage prévu de l'autoroute Paris-Nantes, tout aussi controversée que l'autoroute A184 dans la boucle de la Seine à Chanteloup-les-Vignes.

## Des espaces méconnus promis à la ville

Pour la plupart des habitants, la proximité de la ville en croissance constitue les espaces agricoles en réserves foncières. Proche à Chanteloup, comme en témoignent les vergers abandonnés, ou différée à Orgeval, cette perspective est éloignée dans la plaine de l'Aulnay, comme à Avrillé, par les décisions des collectivités à l'échelle intercommunale. Cependant l'idée persiste pour les habitants de la ville d'Avrillé que les activités agricoles proches de l'agglomé-

Localisation des espaces à dominante agricole en Ile de France.



1- La boucle de Chanteloup-les-Vignes • 2- La plaine de l'Aulnay • 3- Le parc agri-touristique de Saint-Leu • 4- La vallée de la Seine à Evry • 5- Les plateaux et vallées de Chevreuse • 6- Le potager du roi à Versailles, les vignes de Sartrouville, de Suresnes et de Montmartre • 7- Les vergers d'Orgeval et de Chambourcy • 8- La plaine de Versailles • 9- Le val de Seine de Poissy aux Mureaux • 10- Le plateau des Alluets • 11- Le Vexin français • 12- Le plateau de Saclay • 13- La plaine de Longjumeau • 14- Le plateau de Brié • 15- Le plateau de Marne-la-Vallée • 16- La plaine de France • 17- La ferme du Plessis Trevisé • 18- Le parc des Lilas • 19- La plaine de Montesson.

ration vont disparaître : « Ce sera repris par les promoteurs et même la commune. Je vois très bien des maisons [...]. Les fermes ne vont pas tenir ici et je ne crois pas que ce soit le vœu de la commune de maintenir de l'agriculture ».

En Ile-de-France, comme autour d'Angers, les habitants méconnaissent généralement l'activité agricole qu'ils ont quotidiennement sous les yeux. Toutefois, un habitant sur cinq achète des produits agricoles sur les marchés locaux de proximité. Tous, ou presque, attendraient d'une agriculture à proximité de la ville des produits frais, même si, en pratique, cette réalité ancienne a cédé le plus souvent la place à d'autres formes d'approvisionnement. Les produits des grandes cultures gérées par la Politique agricole commune ne concernent plus directement la ville proche. L'image tenace de l'agriculture nourricière persiste à travers la réalité fragile des vergers, du maraîchage et des cultures ornementales, mais fait cependant place à d'autres représentations de l'espace et des pratiques sociales liées au loisir.

## Le loisir : du parc urbain au paysage

Les espaces agricoles autour des villes ne sont pas jugés attractifs par les citadins. Ils ne sont pas considérés comme des paysages, car, dira un angevin, : « un paysage, c'est forcément un lieu qui est beau à voir ». Aussi, pour leurs loisirs, préfèrent-ils les espaces, parfois lointains, ayant les qualités sensibles et fonctionnelles désirées. A Chanteloup : la douceur des berges de la Seine ou la forêt proche de Saint-Germain-en-Laye, facilement accessible et fréquentable ; dans l'Aulnay, le calme de la forêt de Bondy et du bois de Bernouille ; à Avrillé, la poésie et les ambiances des bords de Loire. Ce qui est idéalisé, et donc recherché, c'est une nature verte et paisible qui se cristallise sur des formes reconnues par tous : l'arbre, la forêt, l'eau, le vieux village, ainsi que l'expriment, dans chaque site, les peintres du dimanche.

Là où des parcs urbains nombreux ont été aménagés, comme dans la ville « verte et fleurie » d'Avrillé, les habitants font la différence entre des lieux remarquables « plutôt naturels et sauvages » comme le parc de la Haye et les espaces « plutôt paysagers » des autres parcs publics. La demande de nature des citadins apparaît, à Avrillé, très partagée entre, d'une part les idées de « sauvage et d'authentique », d'autre part la réalité des équipements impliquant sécurité, accès et propreté des espaces verts publics. Sauf qualifications paysagères rares, les campagnes agricoles péri-urbaines n'offrent pas le spectacle attendu. Tout au plus permettent-elles des usages sporadiques comme le jogging, le cyclisme ou la promenade. A ce titre, elles jouent le rôle utilitaire de nature par défaut. Quasi clandestins et souvent incommodes, ces usages ne donnent pas de qualités durables aux espaces agricoles, qui restent largement concurrencés par des lieux de nature et de paysage consacrés, comme par les espaces spécialisés dans le loisir (bases de loisirs, golfs, clubs sportifs, etc.).

## De l'indifférence à la répulsion

Même s'il leur semble nécessaire de garder les espaces agricoles près des villes, les citadins ne manifestent guère d'intérêt à leur égard. Il leur semble effectivement préjudiciable de s'isoler de la campagne et de ses agriculteurs et de perdre de vastes espaces ouverts librement au regard, mais ils constatent, sinon regrettent, que la campagne ne soit guère conçue comme un espace public. Ses pistes agricoles, bourbeuses et inconfortables, ne sont pas des allées de parcs. L'accès aux piétons, comme aux cyclistes, reste difficile en l'absence de signalétique et les interdictions de pénétrer dans les parcelles privées, conjuguées à la présence de chiens de garde dans les fermes, ont valeur de dissuasion permanente. La nature agricole ménage certes des cadres de vie agréables, mais, sauf exceptions, n'est pas produite pour le loisir urbain. Au contraire, les agriculteurs constituent souvent leur territoire en domaine inaccessible pour des raisons légitimes : celles de faire respecter leurs récoltes et leurs troupeaux qui sont leur outil de travail.

Dans la vallée de la Seine et sur les plateaux de la Brie, les images de lotissements pavillonnaires au bord des champs sont jugées laides, comme celles des jardins familiaux et des grandes cultures traversées par les lignes électriques à haute tension. Dans la banlieue angevine, les habitants reconnaissent leur indifférence en la déplorant un peu : « Je sais qu'ils ont des vaches, qu'il y a du maïs dans la ferme en face, mais je n'y fait pas spécialement attention [...] Sinon, c'est agréable d'aller à la campagne, cela change ». L'agriculteur, ses terres et ses troupeaux, appartiennent à un monde autre, peu attractif, distinct de la ville et qui, de fait, permet l'identification de celle-ci. Ordinairement, la frontière visible entre ville et campagne n'est pas une raison de conflit, puisque cette distinction est nécessaire à l'identification relative des deux cultures, rurale et urbaine. Cependant, les pratiques d'habitat et de loisirs, liées à la culture paysagère urbaine, engendrent à cette interface de nouvelles attentes, qui s'emparent de lieux pourvus de tout ou partie de trois éléments-clefs du paysage : l'arbre, l'animal et l'eau.

## Des lieux attractifs et défensifs

Pour certaines catégories d'habitants, plutôt des cadres actifs, des enseignants et des professions libérales que des femmes au foyer, des commerçants ou des personnes âgées, les campagnes péri-urbaines font d'abord penser aux vaches, puis aux arbres. Refuge anti-stress, barrière à l'urbanisation menaçante et garantie de valorisation du patrimoine bâti, l'espace agricole apparaît comme une des conditions du plaisir de vivre dans les périphéries des villes. Espace autre, certes, mais bénéfique, car largement idéalisé. Pour ceux qui se reconnaissent dans la qualité « française » des produits de la terre et dans la mémoire rurale des champs et des haies, l'idée de conserver le tissu agricole comme espace d'organisation et d'arrêt de la ville suscite la plus ferme adhésion. Ce sont alors les municipalités qui

sont directement sollicitées, comme à Avrillé : « Il faudrait que la municipalité s'occupe un peu plus de la campagne et mette les agriculteurs dans le coup. Les agriculteurs ont dit : nous sommes les jardiniers de la nature. Il faudrait dépasser cela et avoir un projet paysager pour la commune ».

Le désir de campagne des citadins relève d'une aspiration idéale avec des conséquences pratiques et utilitaires. Il est rare qu'à la porte des villes, la campagne se présente comme elle est attendue : naturelle, verdoyante, un peu sauvage, pas trop civilisée, colorée, parfumée et vallonnée, mais aussi et parfois surtout, entretenue, propre et accessible. Cette description n'évoque-t-elle pas un parc, un parc de campagne !

*Évolution des surfaces agricoles dans la boucle de la Seine à Chanteloup-les-Vignes de 1955 à 1994.*



1955



1994

## Les agriculteurs : céder à la tentation urbaine ?

En général, être agriculteur dans la proximité urbaine est difficile à vivre.<sup>13</sup> Ils sont ignorés de la population citadine, qui s'approprie aisément espaces et produits agricoles : vols, déprédations, occupations illicites. Les décharges sauvages et les véhicules tous terrains sont devenus le symbole de cette appropriation urbaine, mais aussi les itinéraires spontanés de passage à travers les parcelles entre lieux urbains. La population agricole rurale ne les reconnaît pas non plus ; s'ils partagent les mêmes problèmes techniques, les adaptations au contexte urbain séparent agriculteurs péri-urbains et ruraux, qui dominent dans les organisations professionnelles.<sup>14</sup> Enfin, ils sont mécon-

13. Fleury A., « La ville et l'agriculture », *C. R. Académie d'Agriculture*, 82, n° 4, pp. 12-27, 1996.

14. Ainsi, une vingtaine de grandes exploitations en France (la moitié en Ile-de-France) assurent leur propre développement grâce à un Groupement d'intérêt économique qui gère leurs problèmes techniques.

nus des pouvoirs publics ; les agriculteurs ne sont pas ou peu représentés dans les conseils municipaux, aussi leurs besoins spécifiques d'infrastructures sont-ils mal reconnus.

Pour l'agriculteur, cependant, les avantages de la proximité urbaine sont triples. D'abord il peut espérer la plus-value foncière et l'indemnité d'éviction. La première appartient au propriétaire qui est souvent indifférent à l'état du terrain ; la friche est même un moyen de pression pour un déclassement agricole. La seconde appartient au fermier, qui cherche alors à rester le plus longtemps possible. C'est pourquoi, au voisinage du front urbain, se développent les formes agricoles extensives, les moins coûteuses à maintenir. La seconde est l'exploitation des filières courtes qui permettent à cette agriculture d'être concurrentielle, ainsi que celle des services liés à la ville. M. Banzo a bien analysé, à Mexico, le lien qui existe entre la régression/déplacement de l'agriculture et l'absence de politique spécifique. Enfin le mode de vie peut séduire ; l'agriculteur péri-urbain est lui-même un citadin ; il vit en ville et en apprécie les services.

## Indifférence ou liaison avec la ville

On trouve dans l'espace péri-urbain une agriculture indifférente à la ville. Elle n'est souvent péri-urbaine que du fait de l'étalement contemporain (on peut parler d'une agriculture rejointe par la croissance urbaine). C'est une agriculture de grands marchés, dont les facteurs de localisation relèvent de l'écologie, de l'infrastructure industrielle et commerciale ou encore de l'accumulation locale de savoir-faire. Sa logique est celle de la recherche des coûts de production les plus faibles. Tous les modes de rapport à l'espace sont réparables. Les productions de grains et les élevages extensifs sont capables de tenir de grandes surfaces et marquent fortement le paysage. Par contre, les surfaces concernées sont faibles pour la production animale ou horticole hors-sol (fleurs coupées, endives). Hormis des produits très spécifiques (miel, orchidées, à forte valeur intrinsèque), peu identifiés comme agricoles, on observe dans l'esprit du public l'association de l'artificialisation de la production avec une certaine dénaturation des produits et un risque de pollution plus grand. Toutes ces agricultures souhaitent la séparation et la spécialisation des territoires afin de mieux assurer leur fonctionnement et de réduire leurs coûts de production.

Historiquement, l'agriculture péri-urbaine est liée au marché local des produits frais. L'itinéraire physique des produits devait être plus court, en termes de distance à parcourir : c'est l'époque des Halles Centrales. Du fait de la multiplicité des contacts, les producteurs ont développé spontanément les filières courtes de commercialisation. Le prototype en est le marché forain où des producteurs vendeurs s'adressent directement aux familles, avec des infrastructures originales, souvent de faibles dimensions : le banc du marché, l'installation précaire dans une grange. L'agriculteur livre ce qu'il a produit à ses clients, consommateur ou dernier distributeur (commerçant de détail, res-

taurateur, etc.) ; il peut donc enregistrer très vite l'évolution des goûts et besoins de sa clientèle, tant dans les produits que dans les manières de produire. Ce véritable pilotage par l'aval a fait de nos jours comprendre aux agriculteurs que leur production a changé de nature. Ils sont maintenant des producteurs de biens et services liés à une certaine idée de campagne, que ce soit par le produit, dont le caractère local représente une véritable certification de qualité, par la valorisation du paysage que l'on trouve dans les exploitations de cueillette ou les centres équestres ou par la diffusion pédagogique d'informations sur les fermes. Le rapport à la ville est ainsi fortement maintenu.

## Du commerce à la pluri-activité familiale

L'agriculteur péri-urbain est un citadin qui exerce le métier d'agriculteur. On observe alors plusieurs formes d'adaptation. Tout d'abord, une réduction de la part de l'agriculture dans le revenu familial. L'agriculture n'est plus que l'activité de certains membres de la famille, exercée à temps plein ou partiel ; la conjointe a souvent son activité professionnelle extérieure. L'exploitation n'est plus un projet familial. Ensuite, de nouvelles logiques de localisation apparaissent pour les exploitations ayant un fort rapport à l'espace. Le processus dominant est celui de la délocalisation partielle et progressive (sur quelquefois une génération) vers le proche espace rural, avec une bilocalisation durable de l'exploitation. Il traduit une résistance certaine au changement de résidence, mais aussi une gestion sur le long terme de la plus-value foncière. Enfin des stratégies commerciales voient le jour : adopter les filières courtes, c'est additionner les valeurs ajoutées de la distribution à celle de la production, si bien que le producteur peut tendre à abandonner cette dernière activité et devenir commerçant.

Aussi n'y a-t-il pas d'agriculture stable en dehors d'une politique énergétique de contrôle foncier et d'infrastructure urbaine. Séparation des espaces, multiplicité des regards croisés, sécurité économique des exploitations sont les mots clés de la réussite de l'association ville/campagne.

## L'invention des campagnes urbaines

De la même façon que le regard des classes sociales cultivées permit, à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'appréciation admira-tive des paysages littoraux<sup>15</sup>, et détermina, plus tard, sur les rivages, les pratiques de la plage<sup>16</sup>, certains espaces agricoles peuvent être aujourd'hui valorisés par la société comme paysage, mais aussi comme patrimoine collectif. Non seulement des mesures de protection sont prises pour conserver ces espaces précieux, mais il peut être sérieusement envisagé de créer des campagnes dans les villes, *ex nihilo*, ou bien à partir d'espaces agricoles existant.

15. Corbin A., *Le territoire du vide. L'Occident et le désir du rivage*, 1750-1840. Paris, Aubier, 1988.

16. Urbain J.-D., *Sur la plage, mœurs et coutumes balnéaires*. Paris, Payot, 1994.

## De l'agriculture au patrimoine et au paysage

La croissance centrifuge des villes, aux dépens des parcelles agricoles, se présente comme un processus plutôt long et sélectif. En fonction des réglementations d'urbanisme qui localisent les zones constructibles, des politiques publiques, convergentes ou non aux différentes échelles territoriales, des logiques des exploitants agricoles et des propriétaires fonciers, qui résistent ou cèdent, des morceaux plus ou moins importants d'espaces agricoles subsistent au sein du tissu urbain.

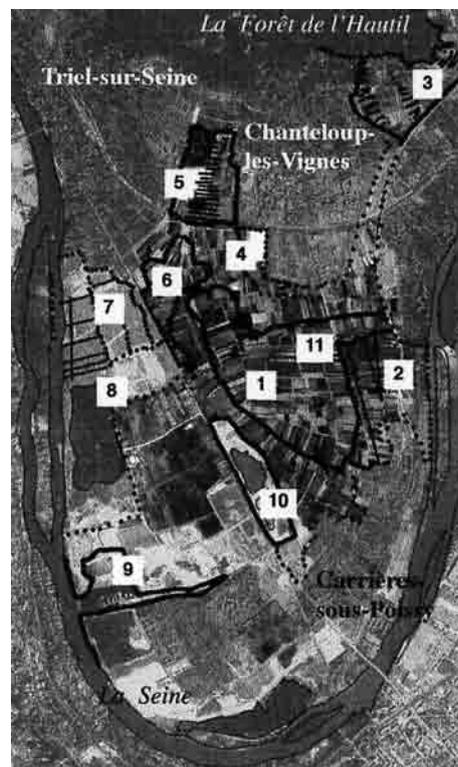
Parmi ces espaces, où, par définition, un permis de construire ne peut être délivré, sauf à usage agricole, certains sites sont considérés comme précieux et irremplaçables. Héritage du XVII<sup>e</sup> siècle, le Potager du Roi à Versailles est devenu célèbre comme mémoire du Grand Siècle et de l'horticulture. D'autres espaces d'Ile-de-France sont plus modestes, mais non moins connus, tel le vignoble de Montmartre, créé en 1930 par le peintre Poulbot et ses amis. De nos jours, l'Ile-de-France recherche ou réinvente les témoins d'une époque où l'agriculture péri-urbaine avait pour mission de nourrir la Cour et les Parisiens ; ces jardins de vignes, de vergers et de maraîchage commémorent comme des stèles, non des faits héroïques, mais des moments d'identités collectives ressuscitées.<sup>17</sup> Les jardins familiaux, en vogue renouvelée, réitèrent des systèmes autarciques, hors marché. D'autres relais sont inventés pour empêcher que disparaissent, des paysages comme de la conscience collective, ces hauts lieux emblématiques de la mémoire agricole citadine, que l'économie de marché condamne. C'est le cas des prairies des nombreuses vallées de la Ceinture verte ou des parcs naturels régionaux d'Ile-de-France ; désormais pâturées par des chevaux, elles ne disparaissent pas aussi vite que prévu. Elles sont appréciées comme paysages propices aux loisirs et sont révélées par les scientifiques comme des lieux de nature biologique en voie de raréfaction ; à ces titres – parmi d'autres raisons – elles justifient leur inconstructibilité et trouvent heureusement à se réinsérer dans un marché en expansion, celui de l'élevage pour les loisirs.

## Créer des paysages de campagne

Les espaces agricoles sont créés par les agriculteurs sans intention de produire des paysages. La culture urbaine, cependant, est riche de lieux conçus à cet effet. Par exemple, la transformation de la forêt du Vésinet en parc urbain fut entreprise par Alphonse Pallu à partir des plans du comte de Choulot et se concrétisa, dès 1863, par un cahier des charges draconien, toujours respecté par les

*Projet de campagne urbaine dans la Boucle de la Seine (Communes de Triel-sur-Seine, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes et Andrézy).  
Laboratoire de recherches ENSP Versailles.*

- 1 - Le cœur agricole
- 2 - Une mixité agriculture/jardins familiaux et habitat
- 3 - Les chambres fruitières, pour monter vers l'Hautail
- 4 - Une mixité agriculture et zones d'activités
- 5 - Un vignoble séparant Triel de Chanteloup
- 6 - Un thalweg forestier
- 7 - Un parc lacustre en bord de Seine dans une trame pavillonnaire
- 8 - Un parc de nature sauvage et d'agriculture
- 9 - Le port-canal, une frontière à l'urbanisation
- 10 - Un espace de nature humide
- 11 - Des squares agricoles.



propriétaires. La référence de l'aménagement du Vésinet était en fait une idée de la campagne : « Tout a été calculé de manière à donner aux habitants de la nouvelle colonie les agréments de la campagne [...], à chaque propriétaire la jouissance d'un parc public avec ses vues ravissantes, ses eaux, ses prairies [...]. Des lacs et rivières empoisonnées, sur lesquels pourront flotter de petites barques, complètent cet ensemble ». <sup>18</sup> Les élus des quatre communes de la Boucle de Chanteloup-les-Vignes nourrissement, aujourd'hui, le projet d'un nouveau Vésinet ». De la même façon que le comte de Choulot avait métamorphosé « les bois déserts » en délicieuses villégiatures, les paysagistes, un siècle et demi après, peuvent-ils faire d'une nature agricole un parc de campagne urbaine ? L'activité agricole y restera-t-elle possible ?

Au nord de Paris, dans le parc des Saussets créé en 1982, les paysagistes Claire et Michel Corajoud ont inventé un bocage sans activité agricole, qui gère l'emplacement d'une zone potentiellement inondable. Sans relation avec la mémoire céréalière des lieux, il perpétue symboliquement le souvenir de l'agriculture disparue, grâce aux vastes prairies librement accessibles au public. Le paysage, ainsi stylisé par ses haies et ses herbages, concentre l'essence d'une campagne idéale : un espace ouvert et accessible réduit à la trame de ses champs, sans fermes ni animaux.

17. D'autres lieux du passé attendent des projets comme les murs à pêches abandonnés de Montreuil : au XVII<sup>e</sup> siècle, les trois quart de la population du village vivaient de cette production. Par contre, dans le Désert de Retz restauré par O. Choppin de Janvry, le potager-verger de M. de Monville a été reconstruit.

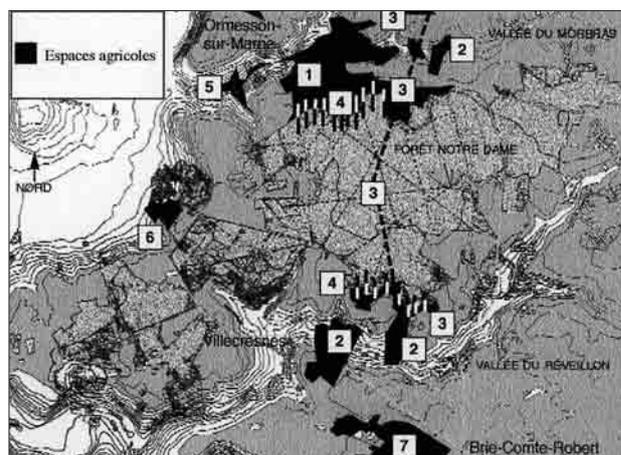
18. Delcour J., *Le Vésinet historique*. Paris, Amelot, 1962. « Notice de la publicité sur le Vésinet au moment de sa création » (pp. 46 et suiv.).

Dans la boucle de Chanteloup-les-Vignes, la situation, pour les paysagistes, est moins facile qu'à l'époque du comte de Choulot. Comment faire d'un méandre, contenant quatre petites villes en expansion et un espace maraîcher voisin de sablières et de champs d'épandage, un autre Vésinet ? Le projet des jeunes paysagistes<sup>19</sup> constitue l'espace agricole en cœur organisateur de la boucle fluviale, destiné autant à la production agricole qu'aux loisirs urbains. Utilisant les points de vue depuis les terrasses cultivées, en surplomb de la plaine alluviale, le projet organise les relations fonctionnelles entre les parcelles restructurées, le bâti agricole, les nouvelles zones d'activités, les espaces de nature sauvage et le tissu urbain. De nouvelles relations, pédestres, cyclistes et automobiles, entre bois, fleuve, cités et parcellaire agricole rendent possibles à la fois l'agriculture et les loisirs de proximité et donnent un cadre campagnard au nouveau bâti. Ce qui est suggéré est à l'opposé d'un zonage entre l'agriculture et la ville, mais instaure une campagne urbaine, construite, habitée et cultivée. Ces fictions intriguent les élus, qui ne les rejettent pas, car elles leur élargissent le monde des réels possibles.

## Un nouveau marché

Dans la ceinture verte et la couronne rurale de l'Ile-de-France, les collectivités sont de plus en plus attentives à ces questions latentes qu'elles ne parviennent pas en général à formuler avec précision. Conscient de la raréfaction de ses espaces agricoles, le conseil général du Val-de-Marne cherche et met en œuvre des projets garantissant leur pérennité comme le parc des Lilas à Vitry-sur-Seine ou bien sur les terrains à proximité de la forêt Notre-Dame. De la même façon, le département des Yvelines s'interroge sur la capacité des espaces agricoles de la vallée de la Seine à permettre la mise en œuvre de son Schéma départemental des espaces naturels.

Quelle que soit la dimension des territoires agricoles, le contexte urbain introduit une dissociation entre les faits strictement agricoles et l'espace rural. Il apparaît de plus en plus que des processus agricoles, comme l'élevage, structurant le paysage rural – avec la prairie par exemple – puissent appartenir aux logiques de l'espace urbain et en dépendre du point de vue de leur reproduction. Cette évolution peut être interprétée dans le cadre des théories du paysage et du jardin. John Dixon Hunt rappelle en effet que « dans toutes les sociétés, de nombreux éléments formels de l'art des jardins ont été élaborés à partir du paysage agricole [...] et que la troisième nature n'a fait que reprendre et raffiner des modèles agraires déjà existants ».<sup>20</sup> Les sociétés urbaines occidentales adoptent, semble-t-il, le cheminement inverse ; elles repèrent dans



Pour une politique de parc de campagne dans le Val-de-Marne. Laboratoire de recherches ENSP Versailles.

1- Des espaces ouverts, des belvédères et observatoires entre le plateau et la vallée • 2- Des accès à la vallée agricole • 3- Création d'un circuit des éleveurs • 4- Création et restauration des lisières forestières • 5- Des prairies champêtres le long de la rivière • 6- Une vaste ouverture visuelle vers l'ouest • 7- Création d'un chemin des serres horticoles.

les paysages ruraux les structures observées dans les jardins : les terrasses de vignes, les canaux, les prairies ou les haies et élaborent, à partir d'elles, les images prometteuses des jardins désirés.<sup>21</sup>

Ce nouveau marché des biens matériels et immatériels, la nature et le paysage, semble alors accessible aux agriculteurs, grâce à la médiation des collectivités et des paysagistes au nom de l'intérêt public. Un travail important reste à faire avec les exploitants agricoles, pour les convaincre d'entrer dans ce jeu social et économique nouveau qui leur reconnaît un rôle d'acteur, essentiel à une agriculture paysagiste, mais fondamentalement étranger à celui du jardinier au service du jardin. En termes plus théoriques, le processus de passage de la nature agricole à la troisième nature du jardin suppose une étape intermédiaire, celle du paysage. Les nouveaux concepts paysagistes de parc de campagne ou de campagnes urbaines traduisent ces projets d'appropriation symbolique des espaces agricoles qui exigent la présence concrète de l'agriculture et non seulement sa représentation comme dans l'art des jardins au XIXe siècle.

*Pierre Donadieu, André Fleury*

19. Donadieu P., « Agrarlandschaften für Städte », *Topos*, 17, pp. 58-63, 1996.

20. Hunt J. D., *op. cit.*, p. 35.

21. Ce que A. Roger appelle la mise en paysage « *in visu* », *Le Débat* n° 65, 1991, pp. 14-28.

> *Pierre Donadieu et André Fleury* sont professeurs à l'École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles, où ils animent le programme de recherches « Agriculture urbaine ».